

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**DE LA VILLE D'ÉCULLY****N°2025-059****SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025****Date de convocation du Conseil Municipal : 15 septembre 2025****Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33****PRÉSIDENT :** Monsieur Sébastien MICHEL**SECRÉTAIRE ÉLUE :** Madame Géraldine BALLIGAND

Membres présents : M. Sébastien MICHEL (Maire) ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; M. Jean-Philippe CORDIN (adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; Mme Laure DESCHAMPS ; M. Jean-José GARCIA ; Mme Isabelle BUSQUET ; M. Nicolas DE GARILHE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; Mme Nicole BRIAND ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; M. Damien CADE ; M. Claude LARDY ; M. Vincent FRIDRICI ; Mme Patricia GARCIA ; M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Thibaut LE NORMAND ; M. Jérôme FRANÇOIS.

Membres absents ayant donné pouvoir : M. Loïc ALIRAND (adjoint) donne pouvoir à M. Sébastien MICHEL (Maire) ; Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) donne pouvoir à Mme Isabelle BUSQUET ; Mme Martine BIARD donne pouvoir à Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Jean-Pierre MANIGLIER donne pouvoir à Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Emile COHEN donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS ; M. Raphaël BERGER donne pouvoir à Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; Mme Olivia ROBERT donne pouvoir à Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; M. Damien JACQUEMONT donne pouvoir à M. Jacques CHEVALEYRE.

Membres absents : M. Pierre POINSOT, Mme Christelle GERIN-EPELY, Mme Florence ASTI-LAPERRIÈRE

Nombre de présents : 22**Nombre de pouvoirs : 8****Nombre de votants : 30****OBJET****DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET
ANNEXE DE L'ESPACE ÉCULLY**

La présente décision modificative n° 1 a pour objet l'ajustement de la prévision budgétaire relative à l'exercice 2025 du budget annexe de l'Espace Ecully de la commune pour certains chapitres.

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
Dépenses				Recettes			
Chapitres	Articles	Libellés	Montants	Chapitres	Articles	Libellés	Montants
011	6282	Frais de gardiennage	5 000,00 €	75	752	Revenus des immeubles	15 000,00 €
011	6283	Frais de nettoyage des locaux	5 000,00 €				
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT			10 000,00 €	RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT			15 000,00 €
042	6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	5 000,00 €				
DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT			5 000,00 €	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT			0,00 €
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			+ 15 000,00 €	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			+ 15 000,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT							
Dépenses				Recettes			
Chapitres	Articles	Libellés	Montants	Chapitres	Articles	Libellés	Montants
DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT			0,00 €	RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT			0,00 €
				040	281838	Amortissements autre matériel informatique	5 000,00 €
DÉPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT			0,00 €	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT			+ 5 000,00 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			0,00 €	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			+ 5 000,00 €

1) Les dépenses de fonctionnement : + 15 000,00 €

1-1) Les dépenses réelles de fonctionnement : + 10 000 €

Les dépenses liées aux charges à caractère général (011) doivent être augmentées de 10 000 € afin de couvrir les dépenses liées à l'entretien des salles et à la sécurité. Le budget initial ne permet pas de faire face à ces besoins.

1-2) Les dépenses d'ordre : + 5 000,00 €

Suite à l'acquisition de nouveaux investissements, il est nécessaire d'alimenter le chapitre 042 afin de procéder aux écritures d'ordre relatives aux amortissements des biens nouvellement acquis.

1-3) Les recettes réelles de fonctionnement : + 15 000 €

Les prévisions de recettes ont été sous-estimées ; un dépassement de 10 000 € a été constaté. Cette réévaluation permet d'augmenter les recettes réelles de fonctionnement et, par voie de conséquence, de renforcer les crédits de dépenses.

2) Les recettes d'ordre d'investissement : + 5 000 €

En contrepartie de l'augmentation des dépenses d'ordre, il convient d'ajuster les recettes d'ordre d'investissement afin d'assurer l'équilibre budgétaire des écritures réciproques.

Vu le code général des collectivités locales, et notamment l'article art. L. 1612-11 ;

Vu la délibération n° 2025-005 du Conseil municipal, du 12 février 2025, relative au vote du budget primitif 2025 et à l'affectation anticipée des résultats 2024 du budget annexe de l'Espace Ecully ;

Vu la délibération n° 2025-025 du Conseil municipal, du 9 avril 2025, relative au vote du budget supplémentaire 2025 et à l'affectation définitifs des résultats 2024 du budget annexe de l'Espace Ecully ;

La Commission Finances, réunie le 28 août 2025, entendue,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

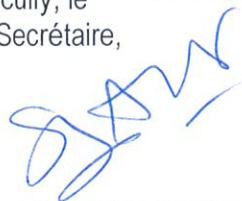
Après avoir délibéré,

A l'unanimité par 30 voix pour,

- Adopte la décision modificative n°1 de l'exercice 2025 du budget annexe de l'Espace Ecully qui se décompose de la manière suivante :
 - 15 000 € en dépenses de fonctionnement ;
 - 15 000 € en recettes de fonctionnement ;
 - 5 000 € en recettes d'investissement.

Ainsi délibéré,

A Ecully, le 23 SEP. 2025
La Secrétaire,



Géraldine BALLIGAND

Le Maire,



Sébastien MICHEL

Certifié exécutoire le 29 SEP. 2025
Le Maire



Sébastien MICHEL

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20250923-DLIB_2025-059-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025